



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 17 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/356
S/24367 ✓
3 août 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Points 36, 61, 79, 85, 94, 98, 130
et 135 de l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :
PROCESSUS D'ETABLISSEMENT D'UNE
PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRES
REALISES DANS LA STRUCTURATION
D'UNE REGION DE PAIX, DE LIBERTE,
DE DEMOCRATIE ET DE DEVELOPPEMENT
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA
CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT
DEVELOPPEMENT SOCIAL
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE
L'HOMME
DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE
DROIT INTERNATIONAL
RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA
CHARTRE DES NATIONS UNIES ET DU
RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE
L'ORGANISATION

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 30 juillet 1992, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le Document final du deuxième
Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenu
les 23 et 24 juillet 1992 à Madrid (voir annexe).

* A/47/150.

A/47/356

S/24367

Français

Page 2

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 36, 61, 79, 85, 94, 98, 130 et 135 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de
l'Espagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Juan A. YAÑEZ-BARNUEVO

ANNEXE

Document final du deuxième Sommet ibéro-américain des chefs
d'Etat et de gouvernement (Madrid, 23 et 24 juillet 1992)

Le deuxième Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat et de gouvernement, tenu les 23 et 24 juillet 1992 à Madrid, a adopté les conclusions suivantes :

1. Nous nous sommes réunis pour la première fois il y a un an à Guadalajara, et nous avons décidé de manifester à l'avenir la force de notre communauté, guidés par la volonté de mettre pleinement à profit les affinités qui nous unissent afin de renforcer la coopération et la solidarité entre nos pays.

A cette occasion, nous avons souhaité confirmer notre engagement envers les principes et objectifs énoncés lors de notre réunion constitutive en adoptant de nouveaux instruments qui concrétisent la coopération, pierre angulaire du dialogue entre nos pays, et qui viendra promouvoir l'unité et le développement.

Nous souhaitons que les programmes approuvés lors du deuxième Sommet contribuent utilement à aider nos peuples à mieux se connaître et à renforcer leurs liens fraternels. Nous espérons élargir ainsi la voie prometteuse ouverte à Guadalajara en faveur d'une vie plus digne pour tous nos peuples.

Nous réaffirmons notre engagement envers la démocratie représentative et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui sont les piliers de notre communauté. Ce n'est qu'en défendant ces valeurs que nous pourrions résoudre entièrement les problèmes internes d'ordre politique, économique et social qui se posent dans nos pays. Ceci exige un développement équilibré et équitable, et qui bénéficie à tous.

2. Nous nous réunissons aujourd'hui, 500 ans après la rencontre de deux mondes, 500 ans au cours desquels se sont forgés les liens qui nous permettent de nous reconnaître aujourd'hui comme membres d'une même communauté. C'est là une occasion marquante, et nous avons souhaité montrer que notre réflexion et notre travail commun peuvent aboutir à des résultats qui auront des effets multiplicateurs.

En renouvelant son engagement envers la liberté et la justice, l'Amérique latine doit insister sur les caractéristiques qui lui sont propres dans les valeurs universelles.

Nous considérons que nos pays tirent leur force, au-delà de leur origine commune, d'une unité de vision. L'identité ibéro-américaine repose sur l'idée de la dignité et de l'égalité des diverses cultures qui la composent et sur une conception intégrale et libératrice de l'homme et de la société, qui sont les maîtres de leur destin. Ni le racisme, ni la xénophobie, que nous condamnons sans réserve, ne pourront jamais trouver place dans nos comportements et attitudes.

Notre dessein, à l'aube du XXI^e siècle, est de faire progresser les projets d'intégration régionale pour assurer un développement politique, social et économique intégral.

Une société libre, ouverte et pluraliste, où peuvent s'exercer pleinement les libertés individuelles en l'absence de persécutions ou d'exclusions, et qui vise à assurer le progrès et la justice sociale, voilà notre objectif.

3. Le dialogue et la négociation entre les différentes branches du pouvoir et la collaboration de tous les secteurs sociaux sans ingérence étrangère sont le meilleur moyen de renforcer les systèmes démocratiques et d'éviter des développements qui mènent à l'autoritarisme.

Nous relevons avec une grande préoccupation certaines tendances et attitudes qui cherchent à faire oublier nos principes constitutifs et à imposer des solutions de force.

Dans cet ordre d'idées, nous rejetons tout projet ou action tendant à modifier le système institutionnel de démocratie dans les pays ibéro-américains.

CONCERTATION POLITIQUE

4. Depuis le Sommet de Guadalajara, on a assisté à des changements décisifs sur la scène politique, et on a assisté à une accélération soudaine de l'histoire. La fin de la bipolarité ouvre de nouvelles possibilités de concertation en mettant un terme à la logique de la guerre froide et en modifiant les alliances nouées entre les membres de la communauté internationale.

De fait, de nouveaux Etats sont apparus, et la tendance à la formation de vastes zones de libre échange et d'intégration régionale et sous-régionale semble se conforter. Parallèlement, la disparition du clivage Est-Ouest a rendu plus apparente l'inégalité entre le Nord et le Sud.

5. Cela étant, le Sommet ibéro-américain constitue une instance favorable à la concertation et dotée de caractéristiques propres. Il transcende les affrontements idéologiques et économiques, et du fait de son caractère intercontinental, il peut également contribuer à éviter que les blocs économiques régionaux ne glissent vers le protectionnisme.

6. La nouvelle situation internationale a déjà suscité des progrès dans différents domaines : désarmement, règlement des conflits internationaux et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies. En ce sens, l'on s'achemine vers une réforme du système des Nations Unies. Le Sommet ibéro-américain a souligné la nécessité de progresser dans cette direction pour que l'Organisation puisse répondre plus efficacement aux vœux des Etats Membres.

Le Sommet reconnaît que le développement économique et social est l'un des objectifs prioritaires qui doit avoir une place centrale dans l'ordre du jour de toutes les instances internationales, en particulier de l'ONU, ainsi que dans les plans et instruments concernant la réforme et la revitalisation de l'Organisation.

Les participants au Sommet ibéro-américain se déclarent pleinement disposés à apporter leur entière coopération pour que l'Organisation des Nations Unies puisse jouer le rôle qui lui incombe dans cette nouvelle phase des relations internationales, tant en ce qui concerne la paix et la sécurité que le développement économique et social des peuples.

Conformément aux principes et objectifs de la Charte, nous déclarons également notre appui au renforcement, à la modernisation et à la réforme de l'Organisation des Etats américains, instance qui représente par excellence le système interaméricain, ainsi qu'aux efforts que déploie celle-ci dans le règlement des conflits.

7. Le Sommet ibéro-américain note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'entrée en vigueur intégrale du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il a accueilli avec satisfaction l'Accord signé le 18 juillet 1991 par l'Argentine et le Brésil concernant l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire. Le Sommet souligne l'importance de l'Accord de Mendoza signé le 5 septembre 1991 entre l'Argentine, le Brésil et le Chili, qui concerne l'interdiction des armes chimiques et biologiques et auquel ont ensuite adhéré la Bolivie, l'Equateur, le Paraguay et l'Uruguay, ainsi que l'importance de la Déclaration de Cartagena du 5 décembre 1991 sur la renonciation aux armes de destruction massive, à laquelle ont souscrit les présidents des pays du Groupe andin. Le Sommet ibéro-américain se félicite tout particulièrement du fait que les pays ibéro-américains soient les premiers signataires de la Convention sur les armes chimiques dont les négociations se déroulent actuellement à Genève.

8. En ce qui concerne la situation politique en Amérique centrale, nous nous félicitons de la signature, le 16 janvier 1992 à Chapultepec, de l'Accord de paix en El Salvador. En leur qualité d'"amis" du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, quatre pays ibéro-américains (Colombie, Espagne, Mexique et Venezuela) ont joué un rôle majeur dans le processus de négociation. A cette occasion, nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses au peuple et au Gouvernement salvadoriens et exprimons notre profonde reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar pour les efforts qu'il a déployés en faveur de la paix en Amérique centrale et que poursuit le nouveau Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

Par ailleurs, nous estimons extrêmement important d'encourager le processus de dialogue et de négociation entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque qui recherchent une paix totale et juste dans ce pays, avec la participation active du Médiateur et la présence de l'Observateur des Nations Unies.

Nous soulignons de même que les pays ibéro-américains ont contribué et contribuent largement aux opérations de maintien de la paix dans le cadre du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), ainsi qu'à la supervision des élections [Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti (ONUVEH)], en application des décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Nous espérons que la politique de dialogue, de concertation et de conciliation se poursuivra dans toute l'Amérique centrale afin que, cessant d'être une zone de conflit, elle devienne une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, où les droits de l'homme seront respectés scrupuleusement. Cette évolution s'accomplira si l'on coopère sur les questions de sécurité, de vérification, de contrôle et de limitation des armements et des effectifs militaires. Nous marquons aussi ici notre appui au processus d'intégration centraméricaine, que nous ne doutons pas de voir progresser. Nous faisons appel à la communauté internationale pour lui demander d'appuyer fermement la réalisation de ces buts, afin que l'instauration de la paix dans la région ne soit pas compromise faute d'appui économique et financier.

Le Sommet sait gré aux Gouvernements d'El Salvador et du Honduras de s'être à nouveau engagés à accepter et à appliquer de bonne foi toutes les parties de la décision que rendra prochainement la Cour internationale de Justice au sujet du différend sur le tracé des frontières terrestre, insulaire et maritime qui oppose les deux pays.

9. S'inspirant de la tradition juridique qui leur est propre, les pays ibéro-américains réaffirment solennellement la primauté du droit dans leurs relations mutuelles et dans celles qu'ils entretiennent avec les autres Etats de la communauté internationale. Ils insistent sur l'obligation de résoudre les différends internationaux par des moyens pacifiques et sur le devoir qu'ont les Etats de remplir de bonne foi les obligations qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies, des principes et des règles généralement admis du droit international et des accords internationaux conclus conformément auxdits principes et règles.

Il leur paraît particulièrement utile de réitérer la nécessité de respecter rigoureusement le principe de l'exercice entier et exclusif par les Etats de la souveraineté sur leurs territoires.

Le Sommet juge des plus préoccupantes toute décision judiciaire qui va à l'encontre des principes énoncés ci-dessus.

Il récuse tous les types d'interprétations qui prétendent reconnaître la possibilité d'une application extraterritoriale des lois d'un pays à un autre, et fait sienne à ce propos la Déclaration de Rio du 16 juillet 1992. Il se propose, dans cet ordre d'idées, d'inviter l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-septième session, à demander un avis consultatif sur ce sujet à la Cour internationale de Justice.

10. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris d'intensifier la coopération et de lutter par tous les moyens contre la production, le trafic et la consommation illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Nous estimons qu'il importe au plus haut point d'adopter des mesures efficaces pour contrôler les avoirs monétaires d'origine illicite et pour prévenir le détournement des précurseurs conformément à la Convention de Vienne de 1988.

Nous reconnaissons que le trafic de stupéfiants est un problème multilatéral, qui affecte sérieusement les institutions des différents pays, leurs populations et les relations entre Etats. La réponse qui lui sera donnée doit être fondée sur le principe de la responsabilité partagée et ces solutions qui seront adoptées devront être mises en oeuvre en respectant l'esprit et la lettre des principes énoncés au paragraphe 9.

11. Nous exprimons notre conviction que la violence terroriste ne saurait être justifiée en aucune circonstance. Nous condamnons sans équivoque tous les actes, méthodes et pratiques terroristes qui mettent en danger des vies humaines innocentes ou en causent la perte, compromettent les libertés fondamentales et portent gravement atteinte à la dignité des êtres humains. Nous nous engageons à resserrer notre coopération pour parvenir à les extirper.

12. Le renforcement des systèmes judiciaires des Etats, dans le plein respect de leur indépendance, est à notre avis une tâche prioritaire et indispensable.

Nous renouvelons notre engagement de lutter contre la délinquance sous toutes ses formes en soulignant qu'il convient de donner une impulsion nouvelle à la coopération judiciaire internationale, dans le respect de la souveraineté des Etats.

13. La liberté d'expression et la liberté de la presse, valeurs inaliénables et irremplaçables, sont des éléments fondamentaux de la structure démocratique des nations; il faut donc les entourer des garanties fondamentales propres à en assurer le bon fonctionnement et le développement.

14. Le Sommet de Madrid a confirmé la décision prise par les ministres des affaires étrangères de se réunir tous les ans, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans les cas présentant une urgence et une importance particulières, les ministères des affaires étrangères procéderont aux échanges de vues qu'ils jugeront nécessaires par l'intermédiaire du secrétariat en exercice.

Il est établi, pour activer les travaux de la Conférence, un groupe de coordination comprenant cinq pays, qui sera composé du pays qui assure le secrétariat cette année-là, des deux pays qui l'auront précédé et des deux pays qui lui succéderont. Ce groupe est actuellement composé de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, de l'Espagne et du Mexique.

ECONOMIE, INTEGRATION ET COOPERATION

15. Nos pays ont déployé des efforts notables pour appliquer des politiques d'ajustement et de stabilisation efficaces dans un environnement international difficile. Ils sont en passe de restructurer leurs économies et de libéraliser leur commerce, tout en accordant une attention prioritaire à l'intégration régionale. La communauté ibéro-américaine possède déjà, sans avoir besoin de les créer dans chaque cas, des économies dotées de circuits de commercialisation et de solides organisations patronales et syndicales, qui se prêtent particulièrement aux investissements.

La pauvreté, quand elle a atteint un niveau critique, peut conduire à l'instabilité politique, avec toutes les répercussions que cela comporte pour l'économie. Il est donc impératif de mener une action plus efficace pour protéger les secteurs plus désavantagés de la population et contribuer ainsi au plein exercice des droits de l'homme. Nous devons faire montre de davantage de solidarité et ne pas hésiter à exiger que les efforts de libéralisation déployés pour nous permettre d'insérer nos économies dans l'économie mondiale soient bien à la hauteur des besoins. Dans cet ordre d'idées, le Sommet ibéro-américain appuie énergiquement les efforts de l'Organisation des Etats américains, notamment ceux qui seront faits dans le cadre de l'Assemblée extraordinaire prévue pour novembre 1992.

Le Sommet insiste sur le fait que les négociations d'Uruguay devraient aboutir rapidement à des solutions satisfaisantes, qui respectent les principes énoncés dans la Déclaration de Punta del Este dont elles sont issues, et notamment celui de l'octroi aux pays d'un traitement différent selon leur degré de développement. Nous recommandons à cet égard de poursuivre les négociations jusqu'à parvenir au niveau mondial à des résultats équilibrés qui débouchent sur la libéralisation du commerce international et l'ouverture des marchés. L'heureuse conclusion des négociations d'Uruguay contribuerait sensiblement à la relance de l'économie mondiale et donnerait aux pays en développement de nouvelles possibilités de consolider leurs économies.

25.

16. La situation économique des pays ibéro-américains s'est, en général, améliorée en 1991. En Amérique latine, le PIB a augmenté de 3 % en moyenne, tandis que le taux moyen d'inflation baissait. Ces progrès sont le résultat de politiques économiques centrées sur l'assainissement des finances publiques, la remise en route de la production, l'augmentation de l'épargne et l'ouverture vers l'extérieur, facteurs qui ont ranimé la confiance dans l'avenir économique de la région. Par ailleurs, quelques pays latino-américains ont conclu avec des gouvernements étrangers, des institutions financières internationales et des banques commerciales des accords mutuellement satisfaisants visant à réaménager la dette extérieure et à favoriser une réinsertion dans la communauté financière internationale.

En dépit de cette évolution favorable, divers facteurs continuent à freiner le processus naissant de relance économique; le taux d'investissement

intérieur brut n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la crise, bien que quelques pays s'orientent vers une solution du problème; les sommes élevées acquittées au titre de la dette extérieure diminuent les possibilités d'investissement et obligent les pays à pratiquer dans les dépenses publiques des coupes qui, affectant les programmes sociaux, ont des incidences susceptibles de compromettre la paix sociale et la stabilité des régimes démocratiques. C'est pour cela qu'un nombre non négligeable de gouvernements de la région ont commencé à mettre en oeuvre des plans s'adressant aux couches les plus pauvres de la population, qui sont les plus touchées par la crise.

Le Sommet ibéro-américain recommande aux représentants des pays membres du Comité du développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international de proposer des mesures concrètes pour mobiliser les ressources financières internationales au profit de l'Amérique latine et de présenter ces initiatives au Comité lors de la réunion qu'il tiendra en 1993.

17. Les économies portugaise et espagnole ont continué à enregistrer en 1991 des taux de croissance supérieurs à ceux des autres Etats membres de la Communauté européenne, tout en accusant une baisse des taux d'inflation (qui restent toutefois supérieurs aux taux moyens dans la Communauté).

Ces deux pays ont entrepris des "programmes de convergence" qui, suivis d'efforts, devraient leur permettre de s'associer à l'étape finale de l'union économique et monétaire et les aider à poursuivre leur croissance économique tout en réduisant les déséquilibres fondamentaux de leurs économies.

18. Les premiers résultats des politiques d'ajustement ont mis en évidence la nécessité de mener parallèlement, dans tous les secteurs, des efforts de modernisation des institutions sociales, économiques et administratives sur lesquelles reposent nos démocraties.

Le Sommet ibéro-américain a, dès sa création, voulu contribuer à ces réformes de vaste portée en exécutant des programmes multilatéraux de coopération dans certains domaines spécifiques pour éviter de disperser ses efforts. Dans la mesure où des participants à cette tribune viennent des deux côtés de l'Atlantique, elle constitue un lieu privilégié d'échanges sur les expériences en matière de plans nationaux de développement et de politiques d'intégration multinationale.

19. Nous assistons aujourd'hui en Amérique latine à une intensification des efforts d'intégration et d'association économique qui atteste la conscience accrue qu'ont les dirigeants de la nécessité d'insérer davantage les économies nationales dans les marchés mondiaux.

Depuis la réunion de Guadalajara, Mercosur est en voie de réaliser peu à peu ses objectifs. La réunion présidentielle de Las Leñas du 26 et du 27 juin 1992 a approuvé, et mis en application, un "calendrier de mesures" comportant un programme d'abaissement des tarifs douaniers et d'élimination des restrictions non tarifaires, ainsi que la coordination progressive des

politiques macro-économiques et sectorielles. La récente signature de l'accord avec la Communauté européenne constitue en outre pour Mercosur un important élément de coopération extrarégionale. Les membres du Pacte andin, malgré les quelques difficultés auxquelles ils sont confrontés, ont réaffirmé leur volonté politique de renforcer le processus d'intégration sous-régionale.

En Amérique centrale, le Protocole de Tegucigalpa du 13 décembre 1991, qui portait création du Système d'intégration de l'Amérique centrale, est entré en vigueur et la Commission préparatoire s'emploie à en assurer la mise en oeuvre rapide.

Les accords bilatéraux et multilatéraux visant à libéraliser les échanges et à permettre le libre mouvement des ressources financières, tant à l'intérieur de la région qu'à l'extérieur se multiplient.

Le Mexique enregistre des progrès dans les négociations en vue de la création d'une zone de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, qui pourrait voir le jour avant la fin de l'année.

D'importants instruments sont également conclus en vue de l'intégration des systèmes de transports - par exemple l'Accord sur les transports fluviaux sur le Paraguay-Paraná et ses protocoles additionnels du 26 juin 1992 - et du secteur de l'énergie.

L'initiative pour les Amériques, qui repose sur trois éléments fondamentaux, le commerce, la dette et les investissements, devrait contribuer sensiblement, une fois qu'elle aura pris effet, au développement véritable des relations dans l'hémisphère.

20. Le Traité de l'Union européenne signé à Maastricht le 7 février dernier a pour principal objectif, outre la création d'un marché unique, de constituer une union politique, économique et monétaire entre ses Etats membres. La notion de cohésion économique et sociale, objectif fondamental d'une Communauté européenne plus soudée et solidaire, revêt une importance particulière pour l'Espagne et le Portugal. Le Sommet ibéro-américain espère que le Traité de l'Union européenne aura des effets positifs pour les pays ibéro-américains et contribuera à promouvoir la solidarité entre eux.

Etant donné l'importance croissante des relations économiques entre l'Amérique latine et la Communauté européenne, il convient de renforcer et de développer les courants de communication existants, comme ceux de San José et du Groupe de Rio-Communauté européenne, où des Ibéro-Américains sont assis de part et d'autre de la table des négociations.

A cet égard, le Sommet ibéro-américain exprime sa satisfaction des résultats obtenus sous la présidence du Portugal, qui justifient pleinement que les membres tiennent à utiliser toutes les possibilités qu'offrent ces rencontres euro-américaines.

De la réunion ministérielle San José VIII tenue à Lisbonne, il convient de retenir le lancement du programme pluriannuel pour la promotion des droits de l'homme en Amérique centrale, les concessions commerciales dans le cadre du Système généralisé de préférences pour les produits centraméricains et la participation européenne au Plan de reconstruction d'El Salvador.

En outre, de la deuxième réunion ministérielle entre le Groupe de Rio et la Communauté européenne à Santiago (Chili), il convient de retenir les nombreux points de convergence, au niveau de la politique, des institutions et du développement des activités de crédit de la Banque européenne d'investissements en Amérique latine, la création de centres de formation en matière d'intégration, de gestion des entreprises et d'administration publique ainsi que les mesures de coopération prises dans les domaines scientifique et technologique.

Le Sommet ibéro-américain appuie les initiatives de coopération entre le Système économique latino-américain (SELA) et la Communauté européenne afin que les progrès réalisés dans la normalisation technique communautaire permettent de faciliter les échanges entre les pays d'Amérique latine et les Etats membres de la Communauté européenne.

Nous prenons acte également des nombreux traités importants signés cette année entre les pays ibéro-américains ainsi que des nouveaux accords-cadres de coopération entre la Communauté européenne et l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay.

EDUCATION ET MODERNISATION : PROGRAMMES DE COOPERATION

21. Pleinement conscients du fait que la connaissance représente le grand capital du XXe siècle, nous avons décidé à Guadalajara de promouvoir énergiquement l'éducation. En conséquence, nous approuvons maintenant l'objectif proposé par l'Uruguay, à savoir progresser dans la création d'un marché commun de la connaissance.

Nous nous félicitons des travaux réalisés par les ministres de l'éducation lorsqu'ils se sont réunis à la Guadeloupe et nous soulignons combien la mise en valeur des ressources humaines est importante pour la démocratie, le développement économique et social et l'intégration des pays.

Nous prenons note par ailleurs de la nécessité d'assurer un lien entre l'éducation et le système de production dans un contexte de progrès technologique accéléré et sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) de sa contribution dans ce domaine.

Le Sommet de Madrid, qui place l'éducation au service de la modernisation parmi ses priorités, approuve la réalisation des programmes ci-après décrits plus en détail dans l'appendice du présent document. Ces programmes sont complémentaires d'initiatives antérieures prises dans le domaine de la

coopération scientifique et technique, si bien que tous les aspects du processus par lequel l'éducation devient un facteur de développement sont couverts.

a) Programme de télévision éducative ibéro-américaine

Il est prévu d'émettre trois heures par jour au moyen du satellite MISPASAT. Les matériaux déjà fournis par divers pays ibéro-américains ainsi que par l'Unesco et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) représentent un an de programmation. Les émissions seront axées sur la formation permanente du corps enseignant, l'éducation aux fins de l'emploi, l'alphabétisation, la prévision sanitaire et la protection de l'environnement. Leur gestion sera confiée à l'association des usagers constituée en juin, avec l'appui des autorités nationales compétentes.

b) Coopération universitaire et échanges de jeunes chercheurs

Le programme MUTIS d'échanges ibéro-américains de jeunes chercheurs sera développé dans des centres universitaires spécialement sélectionnés et il sera complété par d'autres initiatives comme les échanges de professeurs. Il s'agira dans un premier temps de l'échange de 800 jeunes chercheurs par an, essentiellement dans les disciplines hautement prioritaires pour le développement.

Une commission, composée des pays hôtes du Sommet et du Secrétariat général de l'Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), sera chargée de sélectionner les établissements d'enseignement qui accueilleront les boursiers, de définir les spécialités prioritaires et de mobiliser les ressources financières nécessaires afin que ce programme puisse être lancé sans retard. L'offre de l'Espagne de prendre à sa charge la majeure partie des dépenses durant la phase de lancement, dont la durée est estimée à trois ans est acceptée. L'Espagne fournira en outre l'infrastructure et les installations nécessaires au secrétariat du programme et, avec le concours de la commission susmentionnée, elle en assurera la gestion.

Le programme MUTIS va dans le sens du message adressé au Sommet par les recteurs d'universités ibéro-américaines, qui se sont réunis à Salamanque le 14 juillet.

La Commission de la Communauté européenne a informé le Sommet de la création d'un programme de coopération universitaire avec les pays ibéro-américains. Les participants se félicitent de cette importante contribution européenne aux objectifs de la Conférence ibéro-américaine.

Les deux programmes décrits ci-dessus seront mis en oeuvre compte tenu en particulier des modèles de l'Unesco pour le transfert rapide des connaissances, notamment en ce qui concerne le système UNITWIN (jumelage universitaire aux niveaux régional et international), les réseaux

scientifiques spécialisés et les chaires ou bourses destinées à des professeurs dans des disciplines spécialisées ayant un effet multiplicateur important.

c) Education de base

Il s'agit de favoriser la scolarisation de base des enfants et l'alphabétisation des adultes. Deux secteurs critiques seront retenus pour une vaste campagne visant à réduire l'analphabétisme de 20 à 25 % en l'espace de cinq ans.

Une commission, composée initialement des cinq pays hôtes, en consultation avec les autres participants à la Conférence et du Secrétariat général de l'OEI, sera chargée de choisir les deux secteurs où le problème de l'analphabétisme est particulièrement critique. Elle aidera en outre l'Espagne à assurer la gestion du programme et coordonnera les appuis techniques et financiers nécessaires. L'offre de l'Espagne de prendre à sa charge la majeure partie des dépenses pendant la phase de lancement, dont on estime la durée à trois ans, afin que le programme puisse être lancé sans délai, est acceptée.

Le programme sera mis en oeuvre avec l'assistance de l'Unesco et son exécution sera confiée au ministère de l'éducation du pays bénéficiaire, en collaboration avec l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI).

Outre qu'ils apporteront une contribution financière, les divers pays participeront à la conception des matériels de formation des enseignants et éventuellement enverront des experts pour fournir des conseils sur place aux responsables de l'exécution du programme de chaque pays.

La Conférence a considéré par ailleurs la mise en place d'un programme d'enseignement aux fins de l'emploi, destiné à promouvoir l'échange de données d'expérience sur la réforme de l'enseignement technique et professionnel et à faciliter la coopération dans le cadre de projets de formation aux techniques et systèmes nouveaux d'organisation du travail.

22. Dans le domaine de la recherche scientifique et des innovations technologiques, étant donné les progrès réalisés dans le cadre du Programme ibéro-américain de science et technologie au service du développement - cinquième centenaire (CYTED-D) depuis sa création - et compte tenu des vues exprimées par tous les pays participants, le Sommet ibéro-américain a approuvé le renforcement et le maintien de celui-ci comme instrument efficace d'intégration.

Dans le même temps, elle se félicite du lancement du plan Simón Bolívar, la coordination étant assurée entre ces deux programmes.

23. Dans le secteur du transfert de technologie : a) nous appuyons les activités du Centre ibéro-américain de documentation des brevets, qui a été

très actif ces dernières années, ainsi que la coopération avec le Forum régional de la propriété actuelle latino-américaine et b) nous appuyons la convocation de la deuxième Conférence spéciale des Amériques : coopération, développement et intégration régionale, qui aura lieu à Santiago du Chili du 25 au 29 janvier 1993.

Dans le domaine des télécommunications, le Sommet ibéro-américain estime qu'il faut réaliser des progrès dans la création d'un espace audio-visuel ibéro-américain. A cette fin, chaque pays prendra les mesures concrètes pour éliminer les obstacles juridiques et institutionnels existants.

24. A Guadalajara, nous avons déclaré que la culture qui nous unit est l'essence même de notre communauté et nous souhaitons son développement et son essor dans le cadre de notre région ibéro-américaine.

Le Sommet prend note du message que lui a adressé le Colloque des ministres de la culture et responsable des politiques culturelles de l'Amérique latine et des Caraïbes. Aussi souhaite-t-il la prise de mesures dans les domaines suivants : coproduction cinématographique, création d'un marché commun du livre, libre circulation des biens culturels à l'exception de ceux qui font partie du patrimoine historique artistique, coopération entre fondations culturelles et, de manière générale, toutes les initiatives propres à stimuler le renforcement des industries liées à la culture.

Le Sommet ibéro-américain souhaite que des progrès soient réalisés dans l'exécution de certains projets, notamment dans les domaines de la restauration et de la conservation de monuments et de l'appui aux industries artisanales et l'expérience acquise en matière de coopération entre l'Espagne et les pays ibéro-américains sera utile à cet égard. Il en va de même pour la restauration des archives historiques et la mise en réseau des bibliothèques nationales. Il convient de souligner en particulier les travaux entrepris par l'Association des bibliothèques nationales ibéro-américaines (ABINA), constituée en 1989.

Le Sommet se félicite de l'ouverture des Instituts Cervantes et Camoens pour la diffusion de l'espagnol et du portugais.

Il souscrit à l'intéressante initiative chilienne consistant à réunir une tribune de personnalités ibéro-américaines pour réfléchir aux rapports entre culture et développement dans notre communauté et se félicite de l'initiative prise par le Président du Guatemala, de tenir en 1993 dans son pays une rencontre sur l'avenir de l'Amérique ibérique dans tous les domaines compte tenu des nouvelles perspectives mondiales.

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN, DEVELOPPEMENT DURABLE

25. Le développement social et humain est le deuxième sujet auquel le Sommet a accordé une attention préférentielle.

On y a abordé les questions suivantes :

a) Fonds autochtone

Au cours du Sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement participants ont assisté à la signature de la Convention portant création du Fonds pour le progrès des populations autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. On a commencé ainsi à réaliser l'un des objectifs les plus importants de la Déclaration de Guadalajara. Nous nous sommes félicités de l'initiative du Président de la Bolivie de créer cette tribune de coopération, de rencontre et de dialogue, et nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour la prompt application de la Convention, ainsi que pour le suivi des projets de développement qui seront choisis et approuvés dans ce contexte.

Cela constituera la meilleure forme de participation des pays de notre communauté à l'importante célébration, en 1993, de l'Année internationale des populations autochtones.

b) Sécurité sociale

Nous avons accueilli avec satisfaction l'Accord ibéro-américain sur la sécurité sociale signé lors de la récente réunion des ministres qui s'est tenue à Madrid. Nous soulignons l'importance du mandat reçu pour procéder à l'élaboration d'un code ibéro-américain de sécurité sociale.

c) Santé

Nous appuyons le lancement du plan régional d'investissement dans l'environnement et la santé pour l'Amérique latine et les Caraïbes, établi par l'Organisation panaméricaine de la santé. Nous estimons prioritaire l'application au niveau du continent d'une stratégie qui permettrait d'empêcher à l'avenir des épidémies comme celle du choléra de se propager, ou d'empêcher cette maladie et d'autres maladies de devenir endémiques. L'on envisage de constituer un fonds de préinvestissement pour la mise en marche de ce plan.

26. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a adopté un vaste ensemble de décisions détaillées qui instaurent un nouveau modèle de coopération internationale. La Déclaration de Rio de Janeiro et le plan Action 21 constituent la base d'un processus qui viendra progressivement remplacer les concepts traditionnels de développement et de protection de l'environnement, ainsi que la coopération existante dans ces domaines. Le résultat en sera la pleine réalisation du principe de développement durable. La Conférence, qui a constitué la première grande tribune de la communauté internationale dans un monde politiquement transformé, marque le lancement d'un système où la coopération remplace l'affrontement. Cette association égalitaire du Nord et du Sud revêt un sens tout particulier dans le contexte ibéro-américain.

Les pays ibéro-américains doivent agir tant sur le plan intérieur qu'extérieur pour que les engagements pris à la Conférence de Rio puissent se transformer rapidement en réalités. A cet égard, on ne ménagera aucun effort pour que les négociations visant à ce faire puissent aboutir dès la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dans ce domaine, le Sommet a accueilli avec un grand intérêt les initiatives du Brésil, du Costa Rica et du Mexique de créer, respectivement, un centre international de développement durable, le Conseil Planète Terre et une société ibéro-américaine de biologie comparée, ainsi que la proposition de l'Espagne d'utiliser son expérience en matière de coopération dans ce domaine dans des projets concrets.

REUNIONS, ACTIVITES D'APPUI ET AUTRES INITIATIVES

27. Nous avons pris note avec satisfaction de la création, cette dernière année, de mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme dans divers pays membres. Une réunion des représentants de ces pays sera convoquée avant la fin de 1992 afin de procéder à un échange de données d'expérience et d'établir des voies de communication.

Nous signalons de même, avec satisfaction, la mise en place du système régional de protection des droits de l'homme et l'efficacité de son application. La coopération entre le système européen et le système interaméricain de protection des droits de l'homme a été exemplaire et doit être maintenue.

28. Nous proclamons que, pour l'avenir, la communauté ibéro-américaine possède, en ses enfants et ses jeunes, un patrimoine d'une valeur incalculable, qui exige toute l'attention voulue. C'est pour cela que nous avons voulu souligner au présent Sommet l'adoption de divers programmes d'enseignement. Nous nous félicitons également du rapport établi, comme contribution au Sommet, par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en particulier des éléments concernant le suivi et l'exécution des plans nationaux d'action.

Le Sommet a accueilli avec satisfaction la proposition présentée par le Brésil tendant à travailler avec les autres pays ibéro-américains pour faire partager son expérience dans le domaine de l'éducation de base avec les centres intégrés de soutien à l'enfance (CIAC).

29. Nous appuyons la convocation du Sommet mondial pour le développement social que doit approuver l'Assemblée générale des Nations Unies cette année, car il permettra d'examiner au niveau le plus élevé le problème urgent d'améliorer la qualité de vie et d'oeuvrer au progrès social de l'humanité.

30. Préoccupés par l'urgence qu'il y a à élaborer et à appliquer dans le cadre ibéro-américain une politique globale pour la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA), nous recommandons la convocation, si

possible avant juillet 1993, d'une conférence des ministres de la santé ibéro-américains. Le Sommet accueille avec satisfaction l'offre du Brésil d'accueillir cette conférence.

31. Le Sommet accueille avec intérêt l'initiative tendant à créer le "Fonds argentin de coopération horizontal" dans le cadre de l'Organisation des Etats américains, qui permettrait de développer avec l'Argentine des mesures d'assistance et de coopération au sein du système interaméricain; cela confirmerait la volonté de ce pays de collaborer au processus de développement des pays de la région.

32. Nous estimons particulièrement utile la tenue de conférences internationales sur les droits de l'homme, sur la population et le développement et sur la femme et le développement. Nous appuyons de même la proposition du Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement. Lors de toutes ces grandes réunions, nous nous proposons de nous efforcer à la concertation afin de présenter des positions communes.

Nous soulignons l'importance de l'adoption par la onzième Réunion au sommet des présidents des pays d'Amérique centrale, le 12 décembre 1991, de l'engagement de Tegucigalpa pour le développement humain, engagement dans le cadre duquel on a établi des priorités, des stratégies et des mesures dans la région en faveur des enfants, des jeunes, des femmes et pour la lutte contre la pauvreté et pour la satisfaction des besoins fondamentaux des habitants de l'Amérique centrale.

33. Nous prenons acte de la possibilité, lors du prochain Sommet, d'examiner les projets liés à la modernisation de l'Etat et la création d'un centre de formation et de recherche dans le domaine de l'administration publique, ainsi que celui du développement des transports et des télécommunications ibéro-américains.

Dans le premier de ces domaines, on gardera à l'esprit les conclusions qu'adoptera la prochaine réunion des ministres ibéro-américains de la justice, en particulier pour ce qui est de la formation des ressources humaines.

Nous appuyons les projets de formation et de perfectionnement des ressources humaines pour la diplomatie dans les pays ibéro-américains. Nous appuyons en particulier les projets qui encouragent la professionnalisation des services de relations extérieures, condition indispensable si l'on veut améliorer la capacité de gestion diplomatique des pays de la communauté ibéro-américaine.

Le Sommet a pris en considération la suggestion du Paraguay de présenter au prochain Sommet, pour examen, un programme visant à encourager la lecture.

34. Le Sommet s'est félicité de la présentation d'un rapport du Secrétaire en exercice, dans lequel il est tenu compte des initiatives venant des divers

secteurs sociaux, publics et privés, car cela reflète la grande densité de contacts et d'échanges au sein de la communauté ibéro-américaine.

Le Sommet a pris note des résultats de la réunion des présidents des organisations d'entrepreneurs ibéro-américains, tenue à Madrid du 20 au 24 juillet, et les encourage à continuer de se réunir et à axer leurs travaux sur la promotion des investissements en Amérique latine. Il a pris acte de même de la réunion à Madrid, le 19 juillet, des syndicats ibéro-américains, dont les conclusions ont été présentées au Sommet.

Il a de même reçu avec intérêt le document final de la réunion des organisations non gouvernementales tenue à Cáceres du 7 au 9 juillet, dont les conclusions s'inscrivent dans la ligne des objectifs de Guadalajara et des travaux menés à Madrid.

35. Nous exprimons notre satisfaction devant le rapport que les commissions nationales pour le quinticentenaire ont présenté à l'issue d'une décennie intense et fructueuse de travaux, où sont rappelés les nombreux programmes de coopération lancés par les pays ibéro-américains pour célébrer le demi-millénaire qui s'est écoulé depuis le 12 octobre 1492.

36. Les chefs d'Etat et de gouvernement expriment leur reconnaissance à S. M. le Roi d'Espagne, Don Juan Carlos I, et au Président du Gouvernement, D. Felipe González, pour l'aimable hospitalité que le peuple espagnol leur a accordée au cours du deuxième Sommet ibéro-américain, et savent gré aux autorités espagnoles de la façon très efficace dont elles ont organisé cette réunion.

Les pays de la communauté ibéro-américaine félicitent le Gouvernement espagnol, Secrétaire en exercice du deuxième Sommet, pour sa contribution décisive au succès de cette réunion et pour la teneur concrète des programmes adoptés dans ce cadre.

37. Nous remercions le Portugal de l'offre faite par son Premier Ministre d'accueillir le Sommet ibéro-américain en 1998, et acceptons cette offre avec une vive satisfaction.

38. Le prochain Sommet se tiendra en 1993 à Salvador de Bahía, au Brésil.

Madrid, le 24 juillet 1992

APPENDICE

Programmes d'éducation

PROGRAMME IBERO-AMERICAIN DE TELEENSEIGNEMENT

1. Contenu

La mission América d'HISPASAT prévoit, en sus des programmes à caractère général, la transmission par satellite d'un programme ibéro-américain de téléenseignement. Ce programme pourra être diffusé par d'autres satellites ibéro-américains lorsque ceux-ci seront disponibles.

2. Définition

Les programmes, d'une durée de trois heures par jour, seront axés sur l'enseignement pour la santé, la formation permanente et, en cours d'emploi, les cours d'alphabétisation et l'appui aux enseignements postuniversitaires.

On dispose actuellement de suffisamment de programmes - espagnols et latino-américains - pour assurer une année d'émissions.

Du 10 au 12 juin, s'est tenue à Badajoz une réunion à laquelle ont été adoptés la constitution et les statuts de l'Association des utilisateurs du programme ibéro-américain de téléenseignement. A cette réunion a été en outre élu un conseil de 13 membres, composé des organismes ci-après :

Institut de coopération ibéro-américaine (ICI);
Institut colombien pour la promotion de l'enseignement supérieur (ICFES);
Ministère de l'enseignement et des sciences de l'Espagne;
Université pontificale catholique du Chili;
Université nationale autonome du Mexique (UNAM);
Université polytechnique de Madrid;
Ministère de l'éducation de Cuba;
Ministère de l'éducation du Venezuela;
Ministère de la culture et de l'éducation de l'Argentine;
Institut technologique du Costa Rica;
Université de San Marcos au Pérou;
Institut de la communication/Université de Murcia;
Ministère de l'éducation d'El Salvador.

Il a été également décidé que ce conseil serait présidé par le Secrétaire de l'éducation auprès du Ministère de la culture et de l'éducation de la République argentine, Luis Antonio Barry.

3. Calendrier

C'est au mois d'août que sera lancé le satellite HISPASAT. Quant aux programmes pilotes, ils commenceront à être diffusés au début de 1993.

PROGRAMME MUTIS

(MOVILIDAD UNIVERSITARIA DE TERCER CICLO PARA IBEROAMERICANOS)

1. Définition

Le programme a pour principal objectif d'offrir des bourses d'études postuniversitaires notamment dans les disciplines qui sont le plus étroitement liées aux problèmes de développement.

Ces activités pourront compléter celles qui visent à renforcer la coopération interuniversitaire, telles que l'échange d'enseignants.

Les études du programme MUTIS seront réalisées dans un ensemble d'institutions particulièrement prestigieuses sélectionnées sur l'ensemble des pays ibéroaméricains. Il y aura lieu de soumettre les centres d'excellence en question à un processus de sélection. Il faudra également identifier les disciplines universitaires considérées comme prioritaires afin d'offrir les bourses correspondantes.

2. Portée

Ce programme formera chaque année 800 diplômés d'université ibéro-américains.

Le fonds qui sera mis en place à cette fin couvrira les dépenses d'inscription, de logement et les indemnités journalières, tandis que les pays bénéficiaires, pour leur part, financeront les frais de voyage de leurs ressortissants vers les centres d'études sélectionnés. On pourra prévoir que la contribution de chaque pays à ce programme s'effectuera par voie d'exonération des frais d'inscription dans les établissements d'enseignement qu'ils mettront à la disposition du programme.

Les grandes lignes de ce programme ont été approuvées à la réunion des ministres de l'éducation tenue à Guadalupe.

3. Organisation

Les cinq pays participants et le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains (OEA) créeront une commission - qui pourra être élargie - sur la base des propositions formulées à Guadalupe par les ministres de l'éducation. Cette commission sera chargée de sélectionner les établissements d'enseignement qui accueilleront les boursiers, d'identifier les disciplines prioritaires et de rechercher et coordonner les appuis techniques et financiers nécessaires à ce projet.

Pour que le programme puisse débiter sans tarder, les participants acceptent la proposition de l'Espagne selon laquelle celle-ci prendra à sa charge les frais substantiels correspondant à la phase de lancement, dont la

durée est évaluée à trois ans. L'Espagne fournira également l'infrastructure et les installations nécessaires pour administrer le secrétariat du programme qu'elle gèrera avec l'appui consultatif de la commission susmentionnée.

4. Calendrier

Le programme pourra débuter au cours de 1993.

PROGRAMME D'ALPHABETISATION

1. Définition

Bien qu'il se fixe au départ des objectifs limités, ce programme a pour but de contribuer à la lutte contre l'analphabétisme. Il s'agira d'assurer une diminution notable des taux actuels d'analphabétisme dans les zones les plus touchées. La Commission à laquelle nous nous sommes référés à propos du programme MUTIS se chargera d'établir la sélection des deux zones où le problème de l'analphabétisme est le plus critique. Elle aidera l'Espagne à assurer la gestion du programme et coordonnera les appuis techniques et financiers nécessaires. Au cours de la phase de lancement, dont la durée est évaluée à trois ans, les participants accepteront, pour que le programme puisse débuter sans tarder, l'offre de l'Espagne tendant à financer les frais substantiels correspondant à cette phase.

Le programme sera réalisé avec l'appui consultatif de l'Unesco, et c'est le ministère de l'éducation du pays bénéficiaire, en coopération avec l'Agence espagnole de coopération internationale, qui se chargera de son exécution.

La contribution des divers pays comprendra, outre un apport financier, la conception du matériel de formation des enseignants et l'envoi éventuel d'experts qui guideront, sur place, les responsables chargés d'appliquer le programme dans chaque pays. Des initiatives d'autres pays, allant dans le même sens, sont attendues.

2. Portée et calendrier

Il s'agit de réduire l'analphabétisme de 20 à 25 %, dans les deux zones sélectionnées, sur une période de cinq ans.

PROGRAMME DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

1. Définition

Ce programme a pour objet de répondre à l'objectif formulé au titre V de la Déclaration de Guadalajara qui prévoit la promotion d'un "marché commun de la connaissance".

Les consultations avec les pays participant au programme CYTED (Science et technique au service du développement) ont confirmé l'intérêt de ceux-ci

pour le maintien de ce programme. L'expérience accumulée au cours de ses huit années d'existence, son caractère multilatéral (le programme regroupe tous les pays ibéro-américains) et le fait qu'y ont pris part un nombre considérable de scientifiques ibéro-américains justifie que l'on poursuive et renforce ce programme sur la base des directives énoncées par le Comité international d'évaluation qui s'est réuni au mois de mars dernier. Les ministres ibéro-américains de l'éducation ont décidé, à la suite de leur réunion de Guadalupe et Sévilla du 19 au 21 juin, de demander au Sommet d'accorder à ce programme un appui institutionnel et d'en assurer la continuité.

Sur l'initiative du Venezuela, on a récemment lancé le Plan Bolivar, qui doit servir d'instrument latino-américain de coopération technologique.

Bien que son champ d'action coïncide avec les projets d'innovation IBEROEKA du programme CYTED, les responsables de ces deux programmes ont engagé des consultations en vue de conclure un accord pour assurer la coordination et la complémentarité de ces deux programmes.

2. Calendrier

L'Assemblée générale du programme CYTED, qui doit se tenir à la fin du mois de septembre 1992 avec le concours des plus hauts responsables de la politique scientifique des pays participants, pourrait donner à ceux-ci l'occasion d'approuver officiellement le nouveau cadre d'action du programme après 1992. L'Assemblée générale fournit également l'occasion de définir les délais dans lesquels pourra être conclu un accord de coordination avec le Plan Bolivar.

Proposition de l'Uruguay

(Adoptée le 24 juillet 1992)

Le deuxième Sommet ibéro-américain,

Profondément préoccupé par le prolongement indéfini des négociations d'Uruguay,

Conscient de la gravité qu'aurait, pour l'économie mondiale, un échec ou une suspension de ces négociations,

Estimant que la revitalisation du commerce international est essentielle au développement économique à l'échelon mondial, que cette revitalisation ne peut intervenir que dans le cadre d'une entente internationale réalisée grâce à la conclusion des négociations en cours, et que les pays ibéro-américains ont conscience qu'ils ont la responsabilité historique de coopérer activement en vue d'obtenir sans tarder des résultats positifs et équilibrés dans le cadre de ces négociations,

1. Exprime sa profonde préoccupation devant le prolongement indéfini des négociations d'Uruguay;
2. Déclare qu'il est nécessaire de donner une impulsion décisive et finale aux négociations en vue d'en assurer le plus vite possible la conclusion;
3. Signale que les pays participants ont déployé, à l'échelon individuel, d'importants efforts en vue de mettre en oeuvre des politiques d'ajustement, de stabilisation et d'ouverture de leur économie, et qu'ils ont par conséquent le droit de réclamer que des efforts équivalents soient faits au niveau du commerce international;
4. Demande au Comité des négociations commerciales de donner une impulsion vigoureuse et décisive aux négociations afin qu'elles puissent s'achever dans les plus brefs délais;
5. Transmet officiellement le texte de la présente résolution au Président du Comité des négociations commerciales au niveau ministériel et au Directeur général de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et Président du Comité des négociations commerciales au niveau technique;
6. Communique le texte de la présente résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, au Président du Conseil des Communautés européennes et au Président de la Commission des Communautés européennes;
7. Communique également le texte de la présente résolution aux gouvernements de tous les Etats qui participent aux négociations d'Uruguay.
